



**Réseau des Œuvres  
Universitaires et Scolaires  
CNOUS – CROUS**

# **BUDGET RECTIFICATIF N°4 AU BUDGET 2022**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires  
Conseil d'administration du 29 novembre 2022**

---

Le budget rectificatif n°4 de l'exercice 2022 a pour objet l'actualisation du budget du Cnous en dépenses, recettes et des crédits de contractualisation, avec une reventilation des parts Cnous et Crous (300K€).

Les chiffres clés de ce BR4 sont les suivants :

**1. Le solde budgétaire est déficitaire de 23 402 € :**

Le BR 4 du Cnous prévoit les évolutions suivantes :

- En recettes : -252,5 K€

Les recettes globalisées augmentent de 47,5 K€ en raison de la prévision d'encaissement de 2 subventions d'un montant respectif de 52,5 K€ (Dinum/ plan de relance pour le développement numérique) et de 15 K€ (MESR / lutte contre les violences sexistes et sexuelles) ainsi que de la réduction de 20 K€ des recettes propres (annulation d'un partenariat initialement envisagées). Si ces recettes seront titrées en 2022, leur attribution aux services concernés en 2023 fera l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement en budget initial 2023.

Les recettes fléchées sont quant à elles en baisse de 300 K€ suite au report sur l'exercice 2023 de dépenses d'investissement relatives à des projets informatiques financés par des crédits de contractualisation.

- En dépenses :

- -460 K€ en AE

Cette réduction d'AE est le reflet de la baisse des CP (voir *infra*) à laquelle s'ajoute une diminution de 10 K€ suite à la fin du portage, par le Cnous, du dispositif de la carte étudiante européenne.

- -450 K€ en CP

Les dépenses d'investissement diminuent de 300 K€ comme précisé *supra* au titre des recettes fléchées.

Les dépenses de fonctionnement du Cnous sont réduites de 150 K€ en raison du report de certains règlements de prestations informatiques sur l'exercice 2023, liés pour partie à des difficultés d'approvisionnement des fournisseurs.

Les dépenses de personnels restent inchangées par rapport au précédent BR.

**Aussi, les prévisions de recettes s'établissent à 433 801 236 €, les autorisations d'engagement sont portées à 432 451 318 € et les crédits de paiement à 433 824 638 €.**

**2. Le résultat patrimonial est déficitaire de 1,2 M€ soit une réduction du déficit de 330 K€ :**

La diminution du déficit du résultat patrimonial résulte de deux facteurs :

- une reprise sur provision pour deux litiges en instance effectués lors du compte financier 2021, d'un montant de 113 K€. Les deux procédures ayant pris fin, sans dommage, aucun versement ne sera à affecter ;
- le Cnous bénéficie de deux subventions obtenues sur présentations de dossier d'appel à projet : les crédits sont inscrits en recettes en 2022, date à laquelle les sommes attendues seront versées par la Dinum (52.500 €) et le MESR (15.000€), mais les dépenses n'interviendront qu'en 2023. Ce montant de 67 500 € sera repris en prélèvement sur fonds de roulement en BI 2023

L'évolution des charges est conforme à l'évolution des autorisations budgétaires en CP soit -150 K€ pour le report de dépenses sur le budget informatique.

**3. L'insuffisance d'autofinancement (IAF) s'élève à 1,3 M€ soit une réduction de 197,5 K€**

**4. Le prélèvement prévisionnel du fonds de roulement comptable est de 2,2 M€**

Ce prélèvement est en hausse de 702,5 K€ par rapport au BR3 après prise en compte des évolutions suivantes :

- Impact des remboursements relatifs au dispositif Soliha (-900 K€) auprès de la CDC et des Régions contributrices
- Baisse de 197.500 € de l'insuffisance d'autofinancement du Cnous, qui est ramenée à 1 340 079 €

**Le fonds de roulement comptable du Cnous après BR4 est estimé à 21,5 M€ et la trésorerie à 115,7 M€. Le BR4 2022 du Cnous est donc soutenable.**